



Municipalité de la Paroisse St-Roch-de Mékinac
1216 Rue Principale
St-Roch-de-Mékinac, Qc.G0X 2E0
Tél. : (819) 646-5635
Courriel : st-roch@regionmekinac.com
www.strochdemekinac.com

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ

QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue le 05 mars 2014, il a été adopté le règlement numéro 2014-03-01 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Toute personne intéressée, peut prendre connaissance dudit règlement aux heures normales d'ouverture du bureau municipal situé au 1216 rue Principale à St-Roch-de-Mékinac.

La secrétaire-trésorière

Sylvie Genois

Donné à St-Roch-de-Mékinac
Ce 06^e jour du mois de mars 2014.

Sylvie Genois
secrétaire-trésorière